



**ACTION
SOCIALE**

59

Déclaration du Conseil Syndical du SDAS FO 59

Les ordonnances réformant le code du travail présentées ce 31 août, s'inscrivent dans la droite ligne de ce qui a été promulgué par les précédents gouvernements !

Comme précédemment, le gouvernement prend prétexte des chiffres du chômage pour transformer la finalité du code du travail qui était protection des salariés.

Que veut le gouvernement exactement ?

Détruire plus de 100 ans d'acquis sociaux !!

Loin de « renforcer le dialogue social », les ordonnances réduisent les prérogatives et les moyens des représentants du personnel :

- Fusion des instances représentatives du personnel, réduction des moyens de fonctionnement, y compris financiers des futurs élus !

Loin « d'apporter de nouveaux droits et de nouvelles protections aux salariés », les ordonnances portent atteinte aux droits des salariés à un recours effectif utile :

- Plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, simplifier les plans de départs « volontaires », octroyer une présomption de conformité à la loi aux accords d'entreprise, qui constitueront désormais le socle du droit du travail et pourront même être signés par des salariés ne disposant d'aucun accompagnement syndical ou juridique, c'est sécuriser les entreprises au détriment des salariés...

Cette réforme menée une fois de plus dans la précipitation conduira à une escalade de la violence dans les entreprises et dans la société !

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière du Nord continuera à défendre les intérêts matériels et moraux des salariés !!

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière du Nord appelle le gouvernement à retirer ces ordonnances !

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière du Nord revendique l'abrogation des lois Rebsamen, El Khomeri, et loi Macron 2015.

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière du Nord appelle à manifester le 12 septembre 2017.